



Commune de  
**VARETZ**

## Règlement de consultation

### Approvisionnement et livraison

1 – fournitures scolaires

Pour l'école publique de la commune de Varetz

2 – fournitures pour les activités périscolaires pour le service enfance jeunesse

2 – papiers reprographie et impression

Pour l'ensemble des services communaux

Date limite de réception des offres :

Vendredi 6 Juillet 2018 à 17 heures

## 1 – Identification de l'acheteur public

Mairie – Avenue du 11 Novembre – 19240 Varetz -05.55.85.06.19

## 2 – Objet du marché

La présente consultation porte sur :

**L'approvisionnement et livraison de fournitures scolaires**

**L'approvisionnement et livraison des fournitures pour les activités périscolaires pour le service enfance jeunesse**

**L'approvisionnement et livraison papiers impression et reprographie**

## 3 – Caractéristiques du marché

### 3.1 – Forme

Ce marché est passé en procédure adaptée, conformément aux articles 21,22 et 27 du décret du 25 mars 2016. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande.

### 3.2 – Allotissement

Le marché contient 3lots

### 3.3 – Durée du marché

Le marché est conclu pour **un an** à compter **du 6 juillet 2013 et jusqu'au 5 juillet 2018 à minuit**, renouvelable **trois fois** par tacite reconduction sans que sa durée ne puisse excéder **quatre ans**.

La non reconduction se fera par courrier en recommandé avec accusé de réception, au minimum deux mois (60 jours) avant la date d'échéance.

La non reconduction du marché, ne donnera lieu à aucune indemnité et n'aura pas à être motivée.

Pendant toute cette période, le titulaire devra exécuter les bons de commande qui lui seront adressés au titre du présent marché.

### 3.4 – Délai de validité des offres

Le délai minimum de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 3.5 – Mode de règlement

Les paiements seront effectués par virement après émission d'un mandat administratif dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique (délai global de paiement de 30 jours).

### 3.6 – Unité monétaire

Les marchés seront conclus en euro.

### 3.7 – Remise du dossier de consultation aux candidats

Le dossier de consultation sera remis sur demande écrite à [mairie@varetz.com](mailto:mairie@varetz.com).

Le dossier de consultation des entreprises sera composé par :

- le règlement de consultation
- l'accord-cadre valant acte d'engagement et CCAP
- le bordereau de prix unitaire

- le cahier des clauses techniques particulières

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

#### **4 – Présentation des candidatures et des offres**

Les candidats transmettent leur candidature et leur offre sous pli cacheté portant l'indication suivante « MAPA – Approvisionnement et livraison de fournitures scolaires, périscolaires et Papier impression et reprographie « NE PAS OUVRIR » en lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre récépissé à l'accueil de la Mairie.

La candidature devra contenir :

##### **4.1 – Les justificatifs ci-après mentionnés résultant des obligations des articles 51 à 53 du décret n°2016 -360 du 25 mars 2016.**

La lettre de candidature suivant modèle DC4 ou équivalent

La déclaration du candidat suivant modèle DC5 ou équivalent

Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée attestant que le candidat :

A satisfait aux obligations fiscales et sociales lui incombant au 31.12.2017 ou DC7

Ne fait pas l'objet d'interdiction de concourir

Ne fait l'objet durant les cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, 324-10, 125-1, 125-3 du Code du travail

Respecte les dispositions des articles L323.1, L323.8.2, L323.8.5 du code du travail s'il y est soumis.

Conformément aux nouvelles dispositions relatives à la commande publique, les attestations fiscales et sociales ne sont plus exigées lors de la remise de l'offre. En revanche, elles le seront auprès du candidat retenu.

Désormais, les candidats peuvent fournir avec leur offre une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, attestant qu'ils ont satisfait aux obligations sociales et fiscales leur incombant (ce document est mentionné au paragraphe 3 ci-dessus).

Néanmoins, les DC7, les différents volets de la liasse fiscale n°3666, ainsi que les attestations relatives aux cotisations maladie vieillesse et congés payés seront toujours acceptés s'ils figurent dans l'enveloppe.

Si le candidat est en redressement judiciaire, il doit fournir la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Le descriptif des moyens matériels et humains dont dispose le candidat notamment en matière de livraison.

Pour les entreprises nouvellement créées, un extrait du registre du commerce justifiant sa création dans l'année.

Les attestations d'assurances en responsabilité civile dommage aux tiers en cours de validité.

Copie de ou des agréments sanitaire(s) délivré(s) par la Direction des Services Vétérinaires lorsque les activités des candidats sont soumises à l'agrément.

##### **4.2 – L'offre**

Un projet de marché comprenant :

L'acte d'engagement complété, daté et signé du candidat ou par son représentant dûment habilité à engager la société pour le marché.

Les bordereaux de prix unitaire complété et transmis sous format excel au moment de la remise de l'offre.

Ces bordereaux devra être transmis en parallèle par écrit ou en pdf, daté et signé du fournisseur.

L'offre du candidat.

Une note de précisant les modalités de livraison.

Les candidats doivent utiliser les bordereaux des prix unitaires joints à l'acte d'engagement.

Une tolérance de 5% de produits non complétés sera acceptée. Tout autre document ne respectant pas, en tous points, la structure et le contenu du document élaboré par le pouvoir adjudicateur ne sera pas accepté. Le candidat verra alors son offre écartée d'office.

#### 4.3 – Cas des candidats en groupement

L'imprimé DC4 doit être alors obligatoirement produit, signé et complété avec attention. Chaque membre du groupement doit remettre l'ensemble des pièces à produire.

#### 5 – Jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 62 et 63 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères retenus pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse seront pondérés comme suit :

1 Critère n°1 : le prix de 40% : Les offres seront jugées sur la base de prix unitaires hors taxes exprimés en euros (tel qu'indiqué dans le bordereau de prix).

2 Critère n°2 : la qualité des produits proposés 20%

3 Critère n°3 : services associés : 30% Conditions et fiabilité de livraison, modalités, gestion des commandes. Livraison par site et par classe.

4 Critère n°4 : Moyens proposés pour faciliter les commandes à passer site internet dédié à la commande, catalogue papier –avec prix ou grille tarifaire - mis à disposition de chaque enseignant : 10%.

#### 6 – Conditions d'attribution du marché

A l'issue de l'analyse et du jugement des offres, le candidat choisi en sera avisé par courrier.

Il devra dans les HUIT JOURS à compter de la date de réception du courrier d'information d'attribution, fournir s'il ne les a pas déjà produits les certificats prévus à l'article à l'article 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

#### 7- Renseignements complémentaires

Mme Pons-Brus Valérie en charge de la commande publique pourra répondre aux éventuelles questions. Tél 05.55.85.06.17.

Courriel : [mairie@varetz.com](mailto:mairie@varetz.com)

varetz le 20 juin 2018,

Le Maire,

Catherine GOULM

